



PROJET

DEPARTEMENT DE LA SEINE  
MARITIME

VILLE DE ROUEN

---

## CONVENTION FINANCIERE

---

Objet : Mise en valeur de la bande axiale du Quai Jean Moulin au droit de l'Hôtel du Département

Entre

Le **Département de la SEINE MARITIME**, représenté par Monsieur Didier MARIE, Président du Département, agissant au nom et dans l'intérêt du Département de la SEINE MARITIME, en application d'une délibération de l'Assemblée Départementale du 13 décembre 2006,

d'une part,  
et

La **Ville de ROUEN**, représentée par Monsieur Pierre ALBERTINI, Maire, agissant au nom et dans l'intérêt de la Ville de ROUEN, en application d'une délibération du Conseil Municipal du .....

d'autre part.

### **Il a été exposé ce qui suit. :**

La Ville de ROUEN a décidé d'aménager la bande axiale du Quai Jean Moulin entre les ponts Corneille et Boieldieu. Cet aménagement participant à la mise en valeur de l'Hôtel du Département et de ses abords, le Département se propose de participer à hauteur de trente pour cent au montant de la dépense évaluée à 61 575,08 euros hors TVA, soit 18 472,52 euros hors TVA arrondis à 18 475 euros.

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la participation financière du Département de la Seine Maritime aux travaux d'aménagement et d'embellissement de la bande axiale du Quai Jean Moulin au droit de l'Hôtel du Département.

## **Article 2 – Modalités de financement**

Le Département de la Seine Maritime effectuera le versement de sa participation de 18 475 euros sur le compte ouvert au nom de Monsieur le Comptable Receveur de la Ville de ROUEN à la notification de la présente convention.

*(joindre un RIB ou RIP du compte ouvert au nom de Monsieur le Comptable Receveur de la Commune)*

## **Article 3 – Réalisation et réception des travaux**

La Ville de ROUEN associera le Département de la Seine Maritime à la réalisation des travaux et à la réception de ceux-ci.

## **Article 4 – Durée de la convention**

La présente convention s'éteindra à la réception des travaux.

Fait à Rouen, le .....

Le Président du Département de la SEINE MARITIME

Fait à Rouen, le .....

Le Maire de ROUEN

